

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Règlement numéro 462

Modifiant le règlement 442 décrétant une dépense de 77 733 \$ et un emprunt de 77 733 \$ pour effectuer les travaux d'entretien et d'aménagement de l'édifice Émile-Lauzon, siège social de la MRC d'Antoine-Labelle

- ATTENDU que des travaux d'entretien étaient nécessaires afin de conserver l'immeuble situé au 425, rue du Pont à Mont-Laurier, et qu'il y avait lieu d'adapter certains aménagements intérieurs;
- ATTENDU que des travaux n'ont pu être effectués dans les délais prévus;
- ATTENDU que le coût des travaux réalisés est de 30 046 \$;
- ATTENDU que le règlement 442 a déjà fait l'objet d'un financement au montant de 30 046 \$;
- ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement 442, ainsi que son « Annexe A » afin de préciser le coût réel des travaux;
- ATTENDU que le présent règlement a été précédé du dépôt d'un avis de motion à la séance du 24 octobre 2017 en conformité avec les dispositions du premier alinéa de l'article 445 du *Code municipal* (L.R.Q. chap. C-27-1), que dispense de lecture en a été faite au moment du dépôt de l'avis de motion, en conformité avec les dispositions du dernier alinéa dudit article et que projet dudit règlement a été dûment accepté pour dépôt à cette même séance (résolution MRC-CC-12654-10-17);

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2 : L'objet du règlement 442 sera remplacé par celui-ci : règlement modifiant le règlement 442 décrétant une dépense décrétant une dépense de 30 046 \$ et un emprunt de 30 046 \$ pour effectuer les travaux d'entretien et d'aménagement de l'édifice Émile-Lauzon, siège social de la MRC d'Antoine-Labelle.
- ARTICLE 3 : L'article 2 du règlement 442 est remplacé par le suivant :
- Le conseil est autorisé à faire exécuter, des travaux d'entretien et d'aménagement à l'édifice Émile-Lauzon situé au 425, rue du Pont

à Mont-Laurier, au montant de 30 046 \$, le tout apparaissant à « l'Annexe A » qui demeure annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 : L'article 3 du règlement 442 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 30 046 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 5 : L'article 4 du règlement 442 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 30 046 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à l'unanimité

À la session du 22 novembre 2017, par la résolution MRC-CC-12752-11-17 sur une proposition de la conseillère Danielle Ouimet, appuyée par de la conseillère Annick Brault.

(s) Gilbert Pilote

(s) Me Mylène Mayer

Gilbert Pilote, préfet

**Me Mylène Mayer, directrice générale
secrétaire-trésorière**

Avis de motion, le 24 octobre 2017

Adoption du projet de règlement, le 24 octobre 2017

Adoption du règlement, le 22 novembre 2017

ANNEXE A

Travaux édifice Émile-Lauzon

<u>Réparation et rafraîchissement de 3 portes extérieures et réfection de l'escalier</u>		3 443 \$
Sablage		
Réparation trous et fissures		
Lavage et préparation de la surface		
Application du vernis		
Matériaux, main-d'œuvre et équipements		
Sablage 12 marches et tablier		
Réparation trous et fissures		
Lavage et préparation des surfaces		
Application du vernis		
Matériaux, main-d'œuvre et équipements		
<u>Aménagement de bureaux fermés</u>	320 pi ²	17 656 \$
Matériaux, main-d'œuvre et équipements		
Fabrication de murs de division		
Boucher ouverture actuelle		
Déplacement bouche d'aération		
Calibration système de climatisation		
Nettoyage des lieux		
Services professionnels - préparation plans et devis et surveillance	1	1 900 \$
<u>Régler infiltration d'eau toit verrière</u>	1	1 269 \$
Faire un trait de scie sur la brique		
Insérer un solin et en faire l'étanchéité		
Réparation des joints de plafond intérieurs		
Lavage et préparation des surfaces		
Application de la peinture au plafond		
Matériaux, main-d'œuvre et équipements		
<u>Réaménagement de la réception</u>	1	4 028 \$
Ajout d'un comptoir d'accueil		
Reconfiguration du comptoir existant		
Ajout d'une cloison de verre		
Nettoyage des lieux		
Matériaux, main-d'œuvre et équipements		
Services professionnels - préparation plans et devis et surveillance	1	1 574 \$
<u>Achat divers</u>	1	176 \$
Coût net des travaux après ristourne		30 046 \$
COÛT TOTAL		30 046 \$